

Dispositif Partenaires CLUBS

Dans le cadre du développement du sport pour tous en club et de la politique sport santé bien-être portée par la Ville, une aide financière est accordée par la collectivité aux jeunes Angevins qui souhaitent adhérer à une association sportive locale.

► Conditions d'attribution

Ce dispositif s'adresse aux jeunes Angevins âgés de 5 à 18 ans révolus qui souhaitent pratiquer dans une association sportive à Angers.

- L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} février de la saison concernée.
- L'enfant ne doit pas avoir atteint 19 ans avant le 1^{er} février de la saison concernée.
- Le quotient familial des représentants légaux (*père, mère, tuteur...*) doit être inférieur ou égal à 706 € et ceux-ci doivent être détenteurs de la carte Partenaires (*informations au verso du document*).

► Mode d'emploi

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir les formalités ci-dessous lors de votre inscription auprès de l'association sportive que vous avez choisie :

- Avoir complété le volet intitulé « L'enfant » ci-contre ;
- Vous acquitter du paiement de la cotisation sportive ;
- Présenter le courrier de la Caisse d'allocations familiales « Dispositif partenaires clubs » reçu à votre domicile ;
- Présenter votre carte Partenaires (*recommandé mais non obligatoire*).

À noter : Cette aide s'applique aux adhésions validées et retournées par le club à la direction des Sports et Loisirs entre le **1^{er} septembre et le 31 janvier** de la saison sportive en cours.

► L'enfant

Discipline choisie :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Ville :
Code postal :
Date de naissance* :
Nom du représentant légal (en majuscule) :
.....
N° de la carte partenaires ** :

> Présentation du courrier CAF (dispositif Partenaires clubs de la Ville d'Angers) : oui / non

> Présentation du courrier CAF (dispositif Pass'Sport de l'État) : oui / non

** En l'absence de la carte Partenaires numérotée, présenter au moment de l'inscription le courrier reçu de la Caisse d'allocations familiales (CAF) mentionnant les nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné.

Je m'engage à participer, durant toute la saison, à l'activité de l'association sportive choisie et certifie avoir versé à celle-ci 1/3 minimum du reste à charge de la famille du coût d'adhésion au moment de mon inscription, soit un montant de :

.....

**Signature
du bénéficiaire**

**Signature
du représentant légal**

► Le club sportif d'accueil

Nom du club : **ANGERS NAT' SYNCHRO**
Adresse : **31 BD Pierre de Coubertin 49100 ANGERS**
.....
Nom du président : **ROBERT Romuald**
Saison (date) : **2022/2023**

Association agréée Jeunesse et Sports et affiliée à une fédération sportive agréée, je m'engage à accueillir au sein des activités du club, le bénéficiaire désigné ci-contre durant toute la saison dès la validation du contrat. J'ai vérifié qu'il satisfait aux conditions d'attribution du dispositif Partenaires clubs et je fournis les justificatifs demandés (coût de la licence fédérale au listing officiel avec le numéro de licence ainsi que la photocopie de la licence du jeune).

Le club sollicite à cet effet une aide financière du collectif des financeurs à hauteur de 2/3 des frais d'adhésion, une fois les aides à la licence déduites (Pass'Sport, autres...). Cette participation du collectif **est plafonnée à 95 €.**

**Date et signature
du président**

Descriptif des frais d'adhésion :

Licence fédérale :
Cotisation club :

Coût de l'adhésion :€

Aides

- Pass'Sport : - 50 €
- Autre dispositif à préciser : - €
- Dispositif Partenaires clubs : - €

Reste à charge de la famille : €